

Madame, Monsieur,

Comme de coutume, afin d'organiser au mieux la prochaine rentrée, nous souhaiterions savoir comment votre enfant utilisera les services périscolaires durant toute l'année 2024-2025.

Par conséquent, nous vous serions reconnaissants de répondre le plus justement possible au questionnaire ci-après.

Le coupon réponse ci-dessous est à renvoyer par mail à la Mairie (mairie.saintaubindescoudrais@orange.fr) ou à déposer dans la boîte aux lettres de la Mairie **au plus tard le vendredi 16 août 2023.**

Vous remerciant par avance de votre compréhension.

La Municipalité.

Madame, Monsieur :

Parents de (NOM, prénom) :

en classe de :

Pour l'année 2024-2025

Votre enfant utilisera-t-il les services de GARDERIE PÉRISCOLAIRE ?

Tarif : 1,10 € la ½ heure et 0,60 € le ¼ d'heure (la ½ heure ou le ¼ d'heure commencé est facturé)

➤ **Le Matin entre 7h00 et 8h50** oui non

Si oui, merci de préciser :

<i>Semaine Paire :</i>	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Oui ou Non					
Heure d'arrivée					

<i>Semaine Impaire :</i>	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Oui ou Non					
Heure d'arrivée					

➤ **Le Soir entre 15h45 et 18h30** oui non

Si oui, merci de préciser :

<i>Semaine Paire :</i>	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Oui ou Non					
Heure de départ					

<i>Semaine Impaire :</i>	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Oui ou Non					
Heure de départ					

Votre enfant mangera-t-il à la CANTINE ?

Nouveau Tarif 2023 : 3,85€ le repas

- De façon régulière oui non

Si oui, merci de préciser le(s) jour(s)

Semaine Paire :	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Oui ou Non					

Semaine Impaire :	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Oui ou Non					

- Ou occasionnellement oui non

Si oui : Inscription auprès de l'enseignante ou de l'ATSEM de votre enfant en fin de semaine pour la semaine suivante.

MERCREDIS RÉCRÉATIFS

Si vous avez besoin de ce service occasionnellement pour votre enfant : prévenir la mairie en fin de semaine pour le mercredi suivant.

Rappel :

- Il est toujours possible que votre enfant reste manger le mercredi midi si vous ne pouvez pas le récupérer à 12 heures. Le tarif du **repas du mercredi** est de 5,20 € (surveillance incluse). Votre enfant devra alors être récupéré avant 13h30 (au-delà, le tarif des Mercredis récréatifs « occasionnels » sera appliqué).
- Les mercredis **après-midi** incluent le repas du midi et le goûter. Votre enfant devra être récupéré à l'horaire de votre choix AVANT 18h (délai maximum). Tarifs :
 - Mercredi Occasionnel : 14,50€
 - Mercredis réguliers (tous les mercredis ou presque) : 12,50€